

CONTRAT D'ENGAGEMENT
LA TOMATE SOLIDAIRE – SAISON 11
Du jeudi 17 mai 2018 au jeudi 11 avril 2019

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone(s)	
Adresse électronique	

Si vous êtes déjà adhérent de l'une ou de plusieurs Amap, cochez une case :

Poivron Cocotte Verger Biquette Abeille Tartine Côtelette Pépin

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- **assurer au moins 3 permanences-distributions de 17h30 à 20h15 ou équivalent de ces 08h15 de participation** : permanences sur des tranches réduites (17h30-19h00 ou 19h00-20h15) ou autres tâches au sein de l'AMAP : rangement du local, participation aux événements (représentation au forum des associations, aide à l'organisation du pique-nique annuel et de la visite de la ferme...),
- gérer ses retards et ses absences aux permanences-distributions, le partage éventuel de son abonnement en binôme,
- participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet www.lacourgettesolidaire.fr.

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques et, si possible, certifiés bio) de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Le maraîcher et les adhérents s'engagent à :

- partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies),
- se rendre sur l'exploitation au moins 1 fois par an pour aider le maraîcher
- assister à l'Assemblée Générale annuelle ou s'y faire représenter

La part de récolte hebdomadaire

La récolte est partagée et distribuée au 28 bis, rue Romain-Rolland, aux Lilas, à raison d'un panier par semaine. 40 livraisons sont prévues pour la saison 11.

Le panier est composé de légumes biologiques (label AB), de saison. Il pèse environ 5 kg, avec au moins 5 variétés différentes, et coûte 16 €.

Nous sommes également solidaires des conditions climatiques : si elles sont favorables, le panier est plus important ; en revanche si elles sont mauvaises, le panier sera moins fourni.

Modalités d'inscription :

Vous devez être à jour de votre adhésion 2018 à l'association de la Courgette Solidaire.

Si oui indiquez la date de votre adhésion :

--

Si en binôme, indiquez les 2 dates d'adhésion en précisant vos noms

--

Si vous n'êtes pas à jour ou pas encore adhérent/e pour l'année 2018, joindre :

- **le bulletin d'adhésion et un chèque de 10 euros** à l'ordre de « La Courgette solidaire ».
- **10 chèques de 64 € à l'ordre de Jean-Luc Matthieu, tous datés de mai 2018**, pour rester valides un an. Ils seront remis à Jean-Luc Matthieu, un par un, toutes les 4 distributions à partir du 17 mai 2018.
- **Le contrat d'engagement rempli, daté et signé.**
- **Avoir lu la charte des Amap** dont voici le lien : http://www.lacourgettesolidaire.fr/media/file/charte_des_amaps.pdf

IL EST POSSIBLE DE S'INSCRIRE EN BINÔME.

Chaque membre compte alors pour un adhérent : un contrat signé et un chèque d'adhésion à la Courgette solidaire par chaque membre du binôme. **Merci de placer les documents des deux membres dans le même dossier.** Les membres d'un binôme se partagent le nombre de distributions obligatoires ou équivalence.

Le dossier complet est à envoyer par courrier ou à déposer dans la boîte aux lettres d'Alexandra :

Alexandra Maurin – 32, rue Jeanne Hornet – 93170 Bagnole

(pas de réservation par mail ni par téléphone et pas d'envoi en recommandé avec accusé de réception).

Calendrier des distributions :

La saison 11 débute le jeudi 17 mai 2018 et prend fin le jeudi 11 avril 2019.

40 livraisons sont prévues pour la saison 11.

Le planning des distributions est consultable sur le site Internet : <http://lacourgettesolidaire.fr/#calendar>

Merci de bien noter qu'il n'y aura pas de distribution aux dates suivantes :

- **19 juillet, 16 août, 25 octobre, 1^{er} novembre, 27 décembre 2018 ;**
- **03 janvier, 28 février, 07 mars 2019.**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des Amap.

Ce bulletin signé par les différentes parties sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à _____, le _____

	Adhérent	Membre du collectif de l'Amap	Maraîcher
Signatures			

Je certifie avoir pris connaissance de la charte des AMAP.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »